HISTOIRE *250e anniversaire de la naissance de l'Incorruptible*

ROBESPIERRE ET L'HISTORIOGRAPHIE RÉPUBLICAINE

MICHEL VOVELLE*

Si le bicentenaire officiel de la Révolution française apparaît bien terminé pour les Français, les anniversaires se poursuivent, scandant les étapes de la marche révolutionnaire. 1793 et 1794 rappellent des souvenirs qui ne se limitent pas à celui de la Terreur ou de la guerre civile franco-française dans l'Ouest insurgé : c'est aussi celui de l'expérience démocratique de l'an II, d'une Révolution non seulement de la liberté, mais de l'égalité. C'est ainsi que l'on a pu évoquer au printemps dernier dans des colloques – à Paris et à Rome – la Déclaration des droits et la Constitution de 1793, restées pour les républicains du siècle dernier, et pourquoi pas d'aujourd'hui, le symbole d'une espérance démocratique et sociale porteuse d'avenir. Exceptions isolées qui rendent plus significatif le silence officiel : la mémoire de 1793 serait-elle maudite ?

C'est dans ce contexte qu'il revient de réveiller la mémoire de Robespierre, qui fut l'incarnation la plus représentative du gouvernement révolutionnaire de l'an II, l'Incorruptible. Robespierre est bien le mal aimé, auquel la Ville de Paris refuse obstinément de donner le nom d'une rue, dont les bustes sont rarissimes dans les villes de France, et qui, dans les sondages d'opinion contemporains, se trouve relégué en queue de liste, quand La Fayette caracole en tête du peloton ; incontestablement victime d'une image façonnée par la tradition historique qui en a fait l'homme de la Terreur et de la guillotine, l'inflexible sectaire et le dictateur sanguinaire qui a fait exécuter Danton.

Comment comprendre ce déni de justice, pour sinon réhabiliter, du moins rétablir, la vraie figure de Robespierre ? Le détour par l'histoire et par l'historiographie apparaît nécessaire.

Robespierre a été aimé des Français patriotes, jacobins et sans-culottes durant les quatre années de son activité révolutionnaire : ils ont apprécié en lui le démocrate des premiers temps de la Constituante, le défenseur du suffrage universel, l'avocat de toutes les causes : défenseur des Noirs ou des Juifs ; ils ont surtout vu en lui l'intégrité, la vertu austère, en un mot, les qualités qui lui ont valu dès 1791 l'épithète d'Incorruptible. Ils ont admiré surtout la rectitude de la ligne politique, et, à partir de 1793, l'énergie dépensée au sein du Comité de salut public.

SA CHUTE AU 9 THERMIDOR A LIBÉRÉ UN CONTRE-DISCOURS, où l'on peut voir la matrice de tous les clichés à venir : pour les thermidoriens qui ont voulu ramener la Révolution bourgeoise à l'orthodoxie de leur pouvoir consolidé, le dictateur et l'homme de sang s'associent au spectre du pontife de l'être suprême.

L'historiographie du XIXe siècle s'est partagée sur le dossier Robespierre : exorcisme renouvelé, sans qu'on s'en étonne, des tenants du conservatisme et de la contre-révolution, mais aussi au tournant des années 1830, redécouverte du personnage dans le mouvement républicain, qui trouve dans le projet de Déclaration des droits présenté par lui en avril 1793, texte anticipateur sur le plan social par l'accent mis sur l'égalité et sur la limitation du droit de propriété, une réponse aux exigences nouvelles de la société nouvelle. L'unanimité était loin d'être faite, même dans leur camp : Michelet voit dans Robespierre la figure emblématique d'un jacobinisme que l'on pourrait dire déjà totalitaire, le représentant d'un système inquisitorial dont le culte de l'être suprême serait le couronnement. D'autres comme Louis Blanc, ou son biographe Hamel, et plus tard à la fin du siècle Jaurès dans son *Histoire socialiste,* se font ses défenseurs. Le débat a culminé à la fin du siècle dans le cadre universitaire, par l'affrontement par héros interposés, Danton contre Robespierre, histoire libérale d'inspiration radicale socialiste contre histoire socialiste, d'Alphonse Aulard et d'Albert Mathiez, deux pères fondateurs de l'historiographie républicaine.

* Historien, président du Conseil scientifique de la Fondation Gabriel Péri.

En fondant en 1908 la Société des études robespierristes, qu'il dirigea jusqu'à sa mort en 1931, Albert Mathiez a initié toute une tradition jacobine, reprise à la Sorbonne par ses successeurs, Georges Lefebvre et Albert Soboul, et qui n'est pas éteinte aujourd'hui. Le discours tenu sur Robespierre n'est pas figé, ni monolithique : de la profession de foi de Mathiez « Pourquoi nous sommes robespierristes » à l'article de Soboul « Robespierre ou les contradictions du jacobinisme », on peut suivre les étapes d'une réévaluation qui, sans contester le rôle historique du personnage, perçoit mieux les limites historiques de son projet social d'une société égalitaire de petits producteurs, comme les raisons de sa fuite en avant dans la métaphysique de l'être suprême.

Cette réévaluation qui n'ôte rien à l'admiration n'a pas réussi à désarmer l'hostilité obstinée de ceux pour qui la formule robespierriste « le monde a changé il doit changer encore » résonne toujours comme une menace. Le bicentenaire, en transférant au Panthéon Grégoire, Monge et Condorcet, symboles d'une célébration consensuelle, a refusé de rendre à Robespierre le tribut qu'il mérite pour sa rectitude, son amour du peuple, sa volonté de changer le monde.

Si nous avons commémoré Robespierre à Arras au printemps dernier, le colloque qui se tient à Naples sur les images de Robespierre sera bien le seul autre hommage qu'il recevra, témoignage peut-être paradoxal mais significatif de l'intérêt qu'une opinion internationale, moins crispée peut-être que l'opinion française sur le poids des rancunes historiques, porte à celui qui incarne le plus haut moment de la révolution démocratique.

Aborder ce parcours robespierriste en citant Aulard comme premier témoin, voilà un paradoxe dont il convient de se justifier d'entrée. Dans l'historiographie révolutionnaire, le père fondateur des études universitaires reste associé à l'image de Danton, dont il fut le défenseur et l'apologiste. Mais, d'évidence, telle prise de position implique un jugement sur Robespierre : Aulard, qui se définit lui-même comme un « républicain de l'an II », nous fournit, au tournant du siècle, une référence toute nourrie des débats et combats du siècle précédent : Michelet certes, mais Louis Blanc ou Hamel qu'il réfute avec une courtoise condescendance.

Il prend parti certes, mais avec des réserves : il se veut le représentant de l'objectivité scientifique, et s'il n'a pas refusé, au début du moins, la polémique, il entend bien ne pas s'y laisser enfermer : c'est Mathiez qui prendra l'offensive et mènera le combat à partir de 1905-1908, un combat dans lequel on a parfois noté qu'Aulard se dérobe. C'est pourtant entre 1885 et 1901 – publication de son *Histoire politique de la Révolution* – qu'il a délivré sa lecture.

À la dérobade ultérieure il a donné des justifications : « Nous ne sommes pas de ceux qui font tenir toute l'histoire dans la psychologie de quelques individus célèbres. Il ne nous semble pas que l'humanité civilisée soit conduite au progrès par un petit nombre de héros […]. La psychologie […] d'un Mirabeau ou d'un Robespierre n'est pas indispensable pour comprendre l'ensemble du développement de cette histoire. » Il va même jusqu'à se défendre d'être un inconditionnel de Danton, rappelant qu'il s'est brouillé avec ceux qui, tel Robinet, avaient « mandat de canoniser Danton », ajoutant toutefois « certes il serait aujourd'hui ridicule de se dire dantoniste ou robespierriste […] mais il n'en est peut-être pas un qui n'ait aussi éminemment personnifié l'esprit de la Révolution en ce qu'il a de plus français, en ce qu'il a de plus humain ». Si le véritable héros reste le peuple, Danton en est bien le représentant emblématique.

Dirons-nous qu'il y a deux Aulard, le polémiste qui ne mâche pas ses mots, l'universitaire responsable qui mesure ses paroles ? Le premier s'affirme très tôt, en 1885, avant même que ne débute son enseignement à la Sorbonne, dans une adresse « aux apologistes de Robespierre » qui sera reprise en 1901 par le premier tome de ses *Études et Leçons.* Aulard va droit au fait, et, s'adressant aux dévots comme aux naïfs, il y affirme d'entrée son projet : déconstruire une légende – celle du rôle « si noble » de Robespierre à la Constituante, de sa probité rigide, de son dévouement à une idée.

Légende, dit-il, « catholico-révolutionnaire » consacrée par feu Bûchez, béatifiant le « faux philosophe » promoteur d'une religion d'État, le « pontife qui mit au service de ses idées la calomnie, l'assassinat, tout le système d'hypocrisie sanguinaire qui est le propre des gouvernements théocratiques ». Loin d'être un inoffensif rêveur, Robespierre, au même titre que Marat, est bien un « réactionnaire », et le verdict tombe : « Je maintiens que Robespierre assassina traîtreusement et sans circonstances atténuantes avec la plus froide préméditation l'homme qui soutenait une politique laïque et française par opposition à son système presque théocratique, son frère d'armes, son camarade magnanime, le bon et le grand Danton. »

Sur ces prémisses, l'article d'une douzaine de pages se focalise uniquement sur le procès de Danton, soucieux d'accumuler les preuves, de démontrer la duplicité d'un Robespierre qui n'affecte qu'en apparence de défendre Danton aux Jacobins, « Iago » ou « faux Brutus », qui en fait a rédigé en sous-main le rapport de Saint-Just pour révéler enfin sa vraie nature dans l'« infernal discours » où s'épanchent

toutes ses colères, « sa haine fraternelle et son éloquence terrible ».

La conclusion tombe : « Ainsi on peut dire que par ses démarches secrètes ou publiques, par sa parole, par son silence, le futur pontife de l'être suprême lia lui-même Danton sur la planche de la guillotine. Je me refuse à personnifier la Révolution française dans ce pieux calomniateur et dans ce mystique assassin. » À travers le meurtre de Danton, c'est tout le système de l'hypocrisie théocratico-cléricale qui se trouve visé.

On peut s'exprimer en ces termes dans le cadre d'un article polémique : en 1901, le personnage officiel qu'est devenu Aulard et qui publie les huit cents pages de son *Histoire politique de la Révolution française* impose un autre discours, plus argumenté. On ne saurait dire en tout cas que la place de Robespierre y soit sous-estimée, évoquée à quatre-vingt-dix reprises, offrant ainsi les éléments d'une analyse plus fine : l'auteur nous y convie qui adopte un autre ton, plus nuancé, plus réservé ; non sans arrière-pensées que l'analyse thématique révèle.

Aulard ne conteste pas à Robespierre la qualité de démocrate et même de « démocrate avancé », une vingtaine des séquences relevées en témoignent. L'historien évoque ses interventions en faveur du suffrage universel et contre le marc d'argent qu'il conteste « habilement » comme il parle « éloquemment » contre la révision de la Constitution en août 1791. L'éloge du pauvre qu'il a prononcé dès avril 1790 avec « autant d'ingéniosité que d'éloquence » est alors « très neuf et très original », et il est pour Aulard à la base de l'« immense popularité » dont jouira l'Incorruptible par la suite. Mais on dirait autant de concessions au sens politique de Robespierre qu'à sa conviction intime : il aime le peuple, certes, avec un véritable sentiment d'égalité et de fraternité, et son comportement public comme privé explique que « les petites gens l'adorent », mais cette rectitude affectée couvre une démarche beaucoup plus sinueuse : « Il se donnait l'air immuable et il changeait, c'est en cela que sa démagogie nous paraît aujourd'hui hypocrite. » Et Aulard ne manque pas une occasion de souligner les épisodes où cette option démocratique avancée se trouve prise en défaut : plus encore, il réduit, notamment de l'été 1792 à l'été 1793, les prises de position robespierristes à des formes de tactique politique : Robespierre se prononce-t-il pour la décentralisation ? Simple manœuvre contre Condorcet. Et, de même, on le verra, son projet social comme son attitude sur la propagande révolutionnaire n'ont pour but qu'une surenchère démocratique, à l'égard de Brissot comme de Danton.

Le test le plus significatif, pour Aulard – et l'on saisit la force de l'argument – est l'antirépublicanisme attardé de Robespierre, un thème qui revient aussi souvent que le précédent (dix-neuf occurrences), dont il est le contrepoint. Il n'a pas adhéré au mouvement républicain du printemps 1791, adopté une attitude ambiguë en juillet, fondé *Le Défenseur de la Constitution* pour combattre le parti républicain qu'il y dénonce « avec malveillance et avec amertume ». À la veille du 10 août, Aulard insiste à maintes reprises sur l'influence négative qu'il exerce sur le mouvement républicain en province comme à Paris, par son option restée monarchique qui consacre l'impopularité du terme. Et ce n'est, là encore, que par une clairvoyance politique – et manœuvrière –, qu'au lendemain du 10 août, Robespierre que l'on a vu si opiniâtrement monarchiste ne croit plus pouvoir résister au courant : « À cette lutte il n'avait pris aucune part. Le voilà qui se rallie aux sentiments nouveaux du peuple. »

Reconnaissons-le, comme Aulard le reconnaît lui-même à Robespierre, cette adhésion à la république n'est pas contestable. « Il ne reviendra pas en arrière et restera fidèle à cette république dont il n'avait pas voulu jusqu'au 10 août. »

Autre point sensible, et autre argument fort, dans la pensée d'Aulard : l'attitude de Robespierre face à la patrie et au péril de guerre devrait le solliciter d'autant plus que le cas est délicat : face à Brissot, l'Incorruptible n'a-t-il pas fait preuve d'une clairvoyance reconnue ? Nous prenons quasiment ici l'historien en flagrant délit de partialité par omission : du grand débat de l'hiver et du printemps 1791-1792 il ne dit presque rien, hormis une allusion fugitive taxant Robespierre d'avoir en ce domaine une attitude « bornée, prudente, tout intérieure », reléguant en note par la suite le discours que celui-ci prononce aux Jacobins lors de la proclamation de la patrie en danger, présentant comme une volte-face tactique le revirement qui, en 1793, lui fait affecter d'être plus propagandiste que Brissot, pour paraître plus démocrate, avec sans doute aussi une sourde arrière-pensée d'envie à l'égard de Danton. D'évidence, Aulard ne trouve pas avantage à développer son réquisitoire sur ce terrain.

Il reprend toute sa pugnacité lorsqu'il s'agit de traiter de ce qu'il dénomme tout uniment le « socialisme » des leaders démocrates et de Robespierre en particulier. Très tôt, il relève qu'ils n'ont rien à voir avec ces idées et ne manque pas de citer le discours du député d'Arras, en 1791, faisant de l'inégalité des biens un mal « nécessaire et incurable ».

Mais c'est à la séquence du printemps 1793, lors de la discussion de la nouvelle Constitution et de la Déclaration des droits qu'il réserve son argumentation la plus développée. Les quatre articles du projet robespierriste sur la limitation du droit de propriété s'im-

posent dans un débat idéologique hérité du XIXe siècle comme un thème que l'on ne saurait pour le coup passer sous silence. Aulard fait front et admet qu'après – dit-il – des déclarations « des plus conservatrices » Robespierre se montre le 24 avril « nettement socialiste ». Mais c'est pour ajouter de suite que ce n'est qu'une apparence, et là encore une manœuvre tactique : le projet girondin, dit-il, est si démocratique que « pour le dépopulariser il fallait aller jusqu'au socialisme ». La preuve est faite lorsque, après le 2 juin, ces propositions seront mises au rancart, Robespierre ne se contentant pas de les passer sous silence, mais désavouant même son projet initial. Par la suite, confirmation en sera donnée par la politique de Robespierre et des Montagnards de l'an II, opposée à tout « supplément de révolution sociale », attentive certes à l'approvisionnement des Parisiens, mais répressive à l'égard de toutes coalitions ouvrières. Pour Aulard, le prétendu socialisme de Robespierre et de ses amis est le fruit d'une illusion historique façonnée par le XIXe siècle. On peut s'interroger sur les raisons d'une occultation qui passe sous silence les mesures sociales de l'an II et les lois de ventôse et qui tient peut-être autant au parti pris de cette histoire *politique* de la Révolution et au peu d'intérêt que manifeste l'auteur à l'égard des problèmes économiques et sociaux, qu'à une malveillance systématique : mais la démarche de pensée déjà apparue auparavant se confirme : il s'agit bien de faire apparaître, en toutes circonstances, l'aspect manœuvrier d'un Robespierre sans véritable doctrine.

ON EN VIENT AUX GRIEFS ESSENTIELS, qui nourrissent le réquisitoire : Robespierre terroriste, Robespierre dictateur, Robespierre pontife, qui s'enchaînent, surtout à partir du 2 juin 1793, en crescendo accusateur. Mais nous n'y retrouverons pas l'âpreté polémique de l'article de 1885. L'historien responsable et pondéré gradue et nuance ses arguments, quitte à faire d'apparentes concessions.

Robespierre terroriste ? Aulard l'innocente nettement de toute responsabilité même indirecte dans les massacres de septembre et souligne le soin qu'il a de se démarquer de Marat.

Par la suite, il revient à plusieurs reprises sur la protection qu'il accorde aux soixante-quinze députés appelants qu'il sauve de l'exécution. Au reste, Alphonse Aulard, il le dit à plusieurs reprises, croit lui-même à ce qu'il dénomme la « terrible dictature nécessaire » et présente de l'action du tribunal révolutionnaire une appréciation balancée, recours indispensable dans les circonstances que vit la France agressée, violence légitime, mais violence dévoyée à partir d'un certain point et d'un certain moment. Et dans cette dérive, le rôle de Robespierre lui paraît central. Entre terreur et clémence, au temps où se noue le conflit avec Danton et les Indulgents, il écrit : « Robespierre partageait sans doute ce sentiment mais il avait une politique personnelle, cette clémence il n'y répugnait certes pas, il voyait que la France lasse acclamerait le gouvernement qui lui rendrait un peu de liberté » : mais il souhaite, dit Aulard, profiter seul de cette « acclamation » et confisquer la clémence au profit de ce système politico-religieux dont le culte de l'être suprême devait être la base.

Avec obstination revient donc le thème récurrent qui renvoie des enjeux généraux de la période à la démarche personnelle de Robespierre. Et sur ces bases, Aulard peut se permettre une appréciation apparemment nuancée sur le thème de Robespierre terroriste : sans l'innocenter véritablement de l'imputation majeure d'avoir été le promoteur de la dérive sanglante initiée par la loi de prairial, dont il rappelle qu'il l'a rédigée, il établit avec soin que cette mesure a engagé la responsabilité collective du Comité de salut public, et que Robespierre n'a personnellement pratiquement pas signé de listes d'exécution : la manœuvre des thermidoriens, Carnot en particulier, qui lui ont rétrospectivement transféré cette responsabilité ne lui échappe pas (même s'il relève que le texte instituant la Commission d'Orange fut signé de Robespierre seul). Robespierre n'en sort pas blanchi pour autant : s'il n'est pas l'apôtre d'une Terreur systématique, il a du sang sur les mains, et avant tout celui de Danton… et l'on retrouve l'inexpiable reproche.

ROBESPIERRE DICTATEUR ? Sur ce point, Aulard adopte une démarche graduée, toujours prudente, qui fait assister comme par degrés, au fil de son ouvrage, à l'émergence du propos.

Jusqu'à 1793, ce thème se masque sous des notations furtives sur la popularité de Robespierre, qu'Aulard ne conteste pas, et dont il note les étapes, de 1790 où le député d'Arras s'affirme le défenseur du pauvre à la fin de la Constituante qui le sacre Incorruptible, à son magistère d'opinion aux Jacobins et dans les groupes populaires, progressivement consolidé de 1792 à 1793. Il ne manque pas toutefois d'y glisser des remarques dépréciatives qui renvoient à la psychologie du personnage : le 21 juin 1791 Robespierre « fit son propre éloge et parla de mourir », au printemps 1793, face aux Girondins « Robespierre et Marat étalent leur moi ». Ce Robespierre n'a pas encore stature, ni même ambition d'être dictateur, et Aulard souligne l'injustice de l'accusation portée par les Brissotins lors de leur attaque contre les aspirants dictateurs Marat, Danton et Robespierre, au mieux applicable à Marat. Il récuse avec soin l'attaque désordonnée de Louvet

contre l'Incorruptible, donnant acte à celui-ci de la dignité de sa défense. Mais un tournant s'inscrit nettement en l'an II, après la constitution du gouvernement révolutionnaire. Certes, Aulard insiste sur le caractère de dictature collective et pour lui nécessaire en raison des circonstances du Comité de salut public.

Il conteste la distinction trop facile entre politiques et techniciens dans le fonctionnement de cette instance, où Robespierre assume pour lui, au début du moins, au mieux le rôle d'un « chef de ministère », ou de « principal chef de la Montagne ». Mais, par degrés, dans son récit, la dictature du Comité de salut public devient la dictature de Robespierre, qui se sert du tribunal révolutionnaire pour faire condamner ses propres adversaires, peuplant le jury de « robespierristes fanatiques ». Plus que jamais, même si l'argument, on l'a vu, était déjà sous-jacent, l'ambition personnelle commande, qui amène Robespierre à se débarrasser de Danton et des Indulgents, et des hébertistes (qu'Aulard comprend et situe fort mal) comme des rivaux dans la course au pouvoir.

À LA VEILLE DE THERMIDOR, il est donc inévitable, et Aulard ne conteste pas le terme même s'il évite de le reprendre à son compte, que « la plupart voient en lui un dictateur », et que « ses ennemis le désignent perfidement comme le maître de la Terreur ». Le problème devient alors, pour l'historien qui s'interroge, de savoir pourquoi la réaction de la classe politique a tant tardé. Pour esquisser la réponse, il s'abrite là encore habilement derrière l'argumentaire thermidorien présenté par Fréron : l'« apparence de vertu », cinq ans d'hypocrisie sans négligence qui font de l'Incorruptible, comme on dirait aujourd'hui, un personnage incontournable. À quoi Aulard ajoute une considération sur le soutien du petit peuple, d'une partie de la bourgeoisie modérée, des catholiques mêmes, et, plus fortement encore, l'hésitation patriotique de ses collègues à compromettre l'unité nationale. Cette réflexion s'achève assez brièvement sur l'épisode du 9 thermidor, qui donne à l'historien l'occasion de souligner le légalisme de Robespierre, reculant devant le recours à l'insurrection, regrettant que le discours de Saint-Just n'ait pas été écouté : n'offrait-il pas une issue pacifique à la crise du gouvernement, où Robespierre n'eût plus été dictateur ? Hypothèse, ou exercice de simulation qui surprend sous la plume d'Aulard, mais exprime son désarroi, voire sa réprobation devant un événement funeste : « On les calomnia, on les dénonça comme royalistes et on crut la Révolution sauvée par la mort d'un homme. »

On en revient, pour clore cet inventaire, au thème majeur de l'article réquisitoire de 1885, celui du Robespierre-pontife, démasqué par ses conceptions et par sa politique religieuses. S'il apparaît tardivement dans l'ouvrage, on garde le sentiment qu'il n'en reste pas moins pour cela essentiel dans un réquisitoire qui s'enfle progressivement, livrant peut-être la clef de ce qu'Aulard considère comme *ultima ratio* du comportement de l'Incorruptible, car c'est d'un véritable « système politico-religieux » qu'il s'agit. Là encore, il convient de tenter de comprendre Aulard à travers l'image qu'il dessine de Robespierre. La tâche est moins facile qu'il ne paraît pour le défenseur de Danton. Celui-ci, en frimaire, n'a-t-il pas tenu un « langage presque identique », pis encore, n'est-ce pas lui qui a le premier parlé d'un culte de l'*être suprême* ? Dans une note embarrassée, l'historien s'interroge : « Danton prononça-t-il vraiment ces paroles ultrarobespierristes ? » pour conclure : « Nous n'en savons rien, il n'écrivait pas ses discours. »

Plus gênant sans doute encore, attaquer Robespierre sur ce front impose à Aulard de se définir par rapport à la déchristianisation de l'an II. Il n'est pas sans munitions, si l'on se souvient que l'une de ses premières œuvres a traité du culte de la Raison et du culte de l'être suprême. Face à cet épisode dont l'historiographie républicaine d'alors, même la plus anticléricale, peine à assumer intégralement l'héritage, faute peut-être de le connaître bien, Aulard, dirait-on, résume à l'extrême les conclusions auxquelles il est parvenu dans son ouvrage : la violence déchristianisatrice n'a pas été l'expression d'un fanatisme philosophique, mais « l'exaspération du sentiment patriotique attisé par les prêtres, papistes ou non ».

Dans ce contexte, Robespierre, qui intervient dans son discours du 15 frimaire sur la liberté des cultes, se voit dénier l'un des mérites qu'on est fondé à lui reconnaître : celui du défenseur de la liberté contre la violence, celui du politique avisé sensible au danger de favoriser la contre-Révolution en dressant les masses paysannes. Il devient pour Aulard celui qui protège les catholiques et qui se fait, d'une certaine façon, leur recours.

Au demeurant, le problème de fond n'est pas là pour lui, mais bien dans la caractérisation du « système ». S'interrogeant – dirons-nous pour la première fois ? –sur les idées et la culture robespierristes, il renvoie à Rousseau et à sa lecture déiste d'une divinité puissante et bienfaisante, assurant la sainteté du *Contrat social*. Robespierre a-t-il mal compris ou plutôt dévoyé ce message ? Faisant de la vertu le principe régulateur de la société, séparant les bons et les méchants, il rejette dans le camp de l'erreur et du mensonge ceux qui ne partagent pas sa croyance. Ce faisant, il s'érige en ministre et dictateur de la vérité, et proscrivant

l'athéisme comme expression du vice, il ne laisse plus de place à la liberté religieuse.

Sans arbitrer vraiment entre ce qui lui paraît être du domaine de la conviction et ce qui n'est qu'une forme d'hypocrisie, Aulard dénonce l'insupportable : le chef de secte qui aspire à être un dictateur tout-puissant. Au 20 prairial, nous dit-il : « Il eut de belles paroles et de beaux gestes, il parut être un chef de gouvernement, et un chef de religion, un pontife et un dictateur. »

Dans la conception aulardienne des cultes révolutionnaires comme expression paroxystique du sentiment patriotique, il devient inévitable que le culte de l'être suprême, intimement lié à l'ambition robespierriste, rejeté par la plupart même de ceux qui lui sont proches, languisse, « inutile et discrédité » après Fleurus, « le patriotisme une fois rassuré ».

Rassembler les traits du portrait de Robespierre, tels que cette analyse nous les propose, n'est point tâche facile : l'affectation d'objectivité de l'historien positiviste, soufflant le chaud et le froid, habile cependant à corriger par une notation péjorative les mérites qu'il reconnaît, étrangement silencieux parfois (on l'a vu pour le débat sur la guerre), conduisent à une image volontairement brouillée, même si la condamnation se fait parfois violente et finalement sans appel.

De la psychologie de Robespierre l'auteur ne souligne avec insistance que l'amour-propre blessé, que la rancune, que l'ambition cachée qui semble être le moteur de tous ses actes. D'une sincérité qu'il ne semble parfois pas remettre en cause – où Robespierre est démocrate, austère, fût-ce avec ostentation, croyant à n'en pas douter –, se dégage malgré tout l'idée de la fausse rectitude, de celui qui « se donnait l'air immuable et [qui] changeait, au service d'une ambition personnelle démesurée ».

Plus aisé peut-être est d'esquisser le portrait d'Alphonse Aulard, au miroir de ce qu'il dit de Robespierre, comme représentatif du discours d'une certaine historiographie républicaine au début du siècle. Son parcours n'est pas moins sinueux que celui qu'il prête à l'Incorruptible, volonté d'objectivité affirmée et sans doute sincère, plus d'une fois prise en défaut, mais dévoilant un certain nombre de convictions fortes. Aulard se veut un républicain de l'an II, même s'il récuse les formes extrêmes d'une Terreur au demeurant inévitable et s'il admet la dictature nécessaire. Mais, pour sauvegarder l'image du gouvernement révolutionnaire, il lui sacrifie, en victime expiatoire, le personnage de Robespierre, celui par qui le mal arrive. Personnalisation d'un débat qui prend toute son ampleur par l'exaltation du héros à visage humain, Danton, défini nommément comme « opportuniste », mais au bon sens du terme, comme celui qui sait être à la hauteur des circonstances parce qu'il est, lui, en contact réel avec les aspirations populaires.

Puis Aulard est un laïc, un libre-penseur, et je ne sais si ce n'est pas l'un des ressorts les plus essentiels qui conditionnent une inimitié toute personnelle à l'égard de Robespierre « pontife » et « chef de secte », par où il retrouve un héritage qui renverrait à Michelet, mais un Michelet sans la mystique, réduit à quelques idées-forces simples : la démocratie, mais avant tout la république, et l'élan patriotique.

Telle lecture relève sans doute d'une vision étroitement politique et d'une psychologie un peu courte ; il est inutile de souligner le peu de cas que fait l'historien des aspects sociaux et économiques, l'image lointaine et encore sommaire qu'il donne du mouvement populaire, et même des enjeux idéologiques profonds des uns et des autres. Dirons-nous qu'avec Aulard toute une historiographie héritée du XIXe siècle s'éteint ou s'étouffe ? Son histoire n'en représente pas moins une étape majeure dans un débat où Mathiez relève le gant sur son propre terrain, avant que la démarche historique ne rende désuète une partie des enjeux et des arguments soulevés dans ce contexte du tournant du siècle.

Albert Mathiez aurait-il écrit, si la mort ne l'avait saisi prématurément, la biographie de Robespierre où il voyait, dit-on, le couronnement de son œuvre ? Je ne sais, et l'on ne saurait tirer argument de ce silence, tant sa production tout entière porte témoignage d'une attention fervente portée à l'Incorruptible en qui l'historien, le citoyen et l'homme Mathiez exaltent un modèle de conduite exemplaire. Processus d'identification affirmé de son vivant même, repris dans l'historiographie, non sans quelque excès peut-être : le duel Mathiez-Aulard, Robespierre contre Danton, devient un cliché mutilant, dès lors qu'il oblitère les cheminements d'une pensée moins rigide qu'on ne l'a dit et qu'il occulte des pans entiers de la réflexion de l'auteur. Les cheminements, nous ne pouvons les suivre mieux qu'à travers les pages de la biographie absente, au fil des étapes d'une carrière bien connue par les travaux de James Friguglietti, et dont en 1957 Georges Lefebvre, dans son hommage à Mathiez, avait sobrement rappelé les articulations. Le premier Mathiez – disons, compte rond, entre 1900 et 1910 – est celui des thèses et des ouvrages qui portent sur l'histoire religieuse de la Révolution et sur les cultes révolutionnaires : il en rassemble les conclusions en 1910 dans *La Révolution et l'Église* et en 1911 dans *Rome et le Clergé français sous la Constituante.* Mais, dès cette date, Mathiez est entré en campagne : c'est en 1908 qu'il a fondé la Société des études robespierristes et consommé sa rupture avec Aulard en donnant pour

concurrente à la revue du maître, *La Révolution française,* les *Annales révolutionnaires.* Elles accueilleront la plupart de ses articles relatifs à Robespierre – une douzaine pour ne retenir que les principaux –, jusqu'en 1926, mais aussi des notes et des comptes rendus jusqu'à la veille de sa mort. Mais il serait légitime, sans annexionnisme abusif, de tenir compte également du dossier Danton, aussi abondant et qu'il fourbit en parallèle. À partir de 1920 ou 1925, sans se détourner de son héros, Mathiez s'ouvre, on le sait, à de nouveaux chantiers d'histoire sociale qui conduiront en 1927 à la publication de *Vie chère et mouvement social sous la Terreur.* Il continue à prospecter le dossier Robespierre (1926 « Robespierre à la Commune au 9 thermidor » dans les *Annales révolutionnaires)* mais sur un champ de bataille laissé vide par la retraite, puis la mort d'Aulard (qui, à vrai dire, ne lui a jamais vraiment répondu, à son grand dépit). L'heure est venue des proclamations *(Pourquoi nous sommes robespierristes,* 1920, *Défense de Robespierre* au c-Club du faubourg 1924), mais aussi des recueils d'articles (dès 1917 *Études robespierristes : la corruption parlementaire sous la Terreur* comportait déjà une étude sur « Robespierre orateur » ; en 1921, « Robespierre terroriste », traité initialement sous forme de conférence, est élargi aux dimensions d'un recueil ; suivra en 1925 *Autour de Robespierre,* qui sera encore évoqué en 1930 au fil des pages de *Girondins et Montagnards.* Enfin les volumes de synthèse de *La Révolution française,* parus à partir de 1922, font une place attendue à l'activité de Robespierre au fil des événements).

LA SÉQUENCE CENTRALE DE LA RÉFLEXION DE MATHIEZ SUR ROBESPIERRE s'inscrit donc pour l'essentiel entre 1910 et 1925 : dans l'enchaînement de ses thèmes elle suit les inflexions de ses curiosités et de ses engagements : en 1910, un article sur « Robespierre et l'être suprême » pourrait apparaître comme un adieu au chantier d'histoire religieuse, s'il ne fixait une thématique qui sera plus d'une fois reprise par la suite. Dès cette date, cependant, un autre thème apparaît, où l'on peut voir comme Georges Lefebvre le reflet de l'influence de *L'Histoire socialiste* de Jaurès et l'amorce d'un engagement militant qui va se préciser par la suite : *La Politique de Robespierre et le 9 thermidor expliqués par Buonarroti* (1910), *La Politique sociale de Robespierre* (1913), *Babeuf et Robespierre* (1917) témoignent du souci d'inscrire l'Incorruptible dans la lignée des précurseurs du socialisme. Mais cette période est aussi celle où la vigueur polémique de Mathiez, nourrie dès les premières années du siècle d'une âpre critique contre la conception de la République radicale, enfiévrée pendant la guerre par les pratiques gouvernementales, qu'il n'hésite pas à dire dictatoriales, par un mélange d'exaltation patriotique qui va jusqu'à une certaine xénophobie et de fidélité à un internationalisme pacifiste jauréssien, l'amène à focaliser son attention sur des précédents historiques dans une série d'ouvrages (1917 : *La Corruption parlementaire pendant la Révolution,* 1918 : *La Révolution et les Étrangers,* 1919, *Danton et la paix).* Danton devient l'incarnation emblématique des corruptions d'une république dévoyée : et Mathiez analyse dans un article les « Notes de Robespierre contre les dantonistes » (1918) la contribution de Robespierre au rapport de Saint-Just, en même temps qu'il publie un *Essai d'édition critique* de son carnet (1918) dans la même perspective d'une réévaluation avec preuves à l'appui.

Nous voici donc à la tête d'un corpus fourni, susceptible de donner les éléments d'un bilan global. Le jugement de Mathiez a-t-il évolué au cours du temps ? Il est à coup sûr moins monolithique qu'on ne l'a dit, et nous avons souligné les inflexions qui renvoient aux étapes de sa carrière. On peut saisir plus que des nuances sur des points sensibles, comme la guerre ou le problème religieux de même que le ton change, de la polémique acerbe des années de guerre (« Monsieur Paul Gaulot et le patriotisme des grands ancêtres » 1915) et de celles qui les suivent, à l'aménité d'une controverse entre démocrates sincères dans les dernières années (« Le neuf thermidor de Monsieur Barthou » 1930) ; mais pour l'essentiel une lecture cohérente se dégage très tôt, dès 1910.

Il est impossible de ne pas placer en premier la ferveur d'une adhésion du cœur et de la raison. Mathiez proclame l'admiration profonde qu'il porte à son héros et ne dissimule pas son objectif d'œuvrer à une véritable réhabilitation. C'est tout naturellement dans ses conférences-professions de foi qu'il est le mieux à même de se déclarer, ainsi dans *Pourquoi nous sommes robespierristes* ou mieux encore dans l'atmosphère de convivialité fraternelle du Club du faubourg où il en livre une variante quatre ans plus tard (devant un millier d'auditeurs, précise la note de présentation), sous le titre *Défense de Robespierre,* concluant son exposé sur une expression d'affectueuse dévotion :

« Nous l'aimons pour sa sincérité, pour son désintéressement, pour sa clairvoyance, pour l'œuvre gigantesque qu'il a accomplie dans les Assemblées et au Gouvernement et dont je n'ai pu vous parler, car ce n'est pas mon sujet. Nous aimons cet antimilitariste convaincu qui a proclamé que la liberté n'avait pas de pire ennemie que la guerre et qui cependant, quand la guerre fut déclarée, contre son avis, se donna corps et âme à la défense nationale qui ne faisait qu'une alors avec la défense républicaine. Nous l'aimons pour la noblesse de sa vie publique et privée. Nous l'aimons

pour le symbole de sa fin tragique, pour l'injustice monstrueuse dont on a essayé de flétrir sa mémoire. Nous l'aimons parce qu'il a conçu et pratiqué l'art du gouvernement, cette politique, si justement décriée de nos jours comme un sacerdoce, parce qu'il a prononcé cette parole : "En fait de politique, rien n'est juste que ce qui est honnête, rien n'est utile que ce qui est juste." Il aurait voulu, ctoyens, que la politique fût une morale en action. Évidemment, il ne pouvait pas être compris par les grands hommes de la République des camarades. Et je ne suis pas surpris qu'aucun de ceux-ci ou presque n'ait souscrit pour sa statue. En un mot, nous aimons Robespierre, parce que son nom, maudit par ceux-là mêmes qu'il a voulu affranchir, résume toutes les iniquités sociales dont il a voulu, dont nous voulons la disparition. "Réveiller Robespierre" nous a paru, comme à Babeuf, le meilleur moyen de réveiller en ce pays l'idéal et l'esprit républicains. »

Mais Mathiez, moins éloigné qu'on ne pourrait le croire de son maître Aulard qui écrivait « pour comprendre la Révolution il faut l'aimer », se contente, dirait-on, d'inverser l'ordre des termes : le plaidoyer pour Robespierre, loin de se limiter à l'effusion, est argumenté, fruit d'un travail d'archives de première main – on le voit dans ses commentaires au rapport de Saint-Just sur les dantonistes comme dans la publication du carnet de notes… – c'est une démonstration précise, attentive aux temps, aux hommes, aux circonstances, critique vis-à-vis des sources comme des apports historiographiques : elle se fait réquisitoire implacable et irréfutable lorsqu'il s'agit de regarder en face, dans le camp adverse. Ainsi dans *Danton et la Paix,* admirable pièce de littérature policière, Mathiez, défiant de toute emphase romantique, ne veut pas se contenter de proclamer : il démontre.

Cette démarche est particulièrement sensible dans les textes synthétiques comme *Pourquoi nous sommes robespierristes,* qui s'articule comme un plaidoyer en défense autour de trois points, qui sont les trois griefs majeurs retenus contre Robespierre : l'homme de la Terreur, l'assassin de Danton, le pontife de l'être suprême. Ce faisant, Mathiez se bat sur tous les fronts : contre le discours antirévolutionnaire classique de ceux qui visent à travers un homme la Révolution tout entière assimilée à la Terreur, contre le courant radical représenté par Aulard qui a érigé Danton en contre-modèle du héros à visage humain, représentant de la République opportuniste, contre une certaine critique anticléricale qui ne se confond pas tout à fait avec la précédente.

Sur tous ces points, il réfute en renvoyant à la vérité des faits : non Robespierre n'a pas été l'apôtre de la Terreur, ses prises de position humanitaires des premières années de la Révolution le montrent, il s'est rallié comme les autres défenseurs ardents de la République à cette nécessité dictée par les circonstances, attentif à en limiter les excès quand il en a eu connaissance, prenant ses responsabilités mais en nom collectif, dans le cadre d'une ligne politique assumée de concert. L'argumentation se fait plus précise encore sur les points délicats comme la responsabilité des lois de prairial, où Mathiez contribue à démêler l'écheveau des responsabilités croisées et des provocations de ses adversaires. Le cas Danton mérite une attention particulière, car il pose, dans le réquisitoire adverse, le problème de la sincérité, ou plutôt de l'hypocrisie de Robespierre, traître à l'amitié, Machiavel jouant de la rivalité des factions pour les exterminer, surchargeant le projet de réquisitoire, déjà accablant, de Saint-Just. Mathiez, de façon convaincante, plaide la bonne foi, l'amitié trahie, la rectitude d'une ligne qui met au-dessus de tout le salut de la République. Puis, ajouterons-nous, s'il fallait encore surcharger le rapport de Saint-Just, Mathiez n'aurait-il pas lui-même des pièces supplémentaires à apporter ?

Dirons-nous qu'il est moins à l'aise sur le problème du culte de l'être suprême ? Il sait qu'on l'attend sur ce point, à gauche comme à droite. Il n'a pas de peine à récuser l'accusation portée à Robespierre d'avoir « inventé » l'être suprême : paradoxalement, Aulard pour des conclusions différentes n'a-t-il pas préparé le terrain en montrant comment le déisme largement copartagé, apte à se fondre dans une religion civique, préexistait, au sein même du culte de la Raison, à la proclamation du 18 floréal ? L'invention mégalomaniaque d'un pontife en puissance récusée, l'argument connu, mais solide, d'une appréciation réaliste de l'état des esprits et des croyances, rendant plus qu'impolitique, provocatrice, l'agression déchristianisatrice est tout à l'honneur de sa clairvoyance. Mais, au bout, reste la question : pourquoi Robespierre a-t-il eu besoin de l'être suprême pour lui-même comme pour les autres ? Aveu d'impuissance ou de faiblesse, ultime recours… Mathiez ne se contente pas d'expliquer, de comprendre Robespierre en référence à sa formation rousseauiste comme au contexte de son époque, il le tire à lui, risquerons-nous, en en faisant le précurseur conscient et lucide d'une éthique civique, sans laquelle, on le sait depuis Montesquieu, les républiques ne peuvent survivre, de valeurs qu'il conviendrait aujourd'hui encore de réveiller.

Les obstacles abattus, le portrait positif de Robespierre peut être esquissé en quelques traits. Homme d'État exemplaire, Robespierre l'est parce qu'il associe la rectitude d'un engagement sincère, l'honnêteté à une clairvoyance qu'il a manifestée dès les débats de la Constituante et jusqu'aux affrontements de 1792 sur la

guerre, à une capacité de décision qui l'a imposé au sein du Comité de salut public par un magistère moral qui n'a rien à voir avec une aspiration dictatoriale. C'est ce qui a fondé en droit sa popularité incontestée chez les petits, dans ce peuple qui voit en lui l'Incorruptible. Mathiez reconnaît et souligne une habileté manœuvrière de Robespierre : elle n'est jamais basse, et toujours inspirée du souci du bien public et du salut de la Révolution.

L'AMOUR DU PEUPLE, dépouillé de toute démagogie, conviction initiale renforcée au fil d'une découverte progressive par les expériences de la Révolution, donne la clef du comportement de Robespierre. Il explique ses prises de position démocratiques précoces, pour le suffrage universel, contre le marc d'argent, comme ses campagnes en faveur de tous les opprimés, contre l'esclavage. Chez ce démocrate sincère, l'adhésion tardive à la République n'est plus montrée du doigt comme chez Aulard, elle est passée sous silence, relativisée par une conscience plus aiguë et plus profonde des conditions nécessaires à une véritable démocratie : puis il est évident qu'à partir d'une certaine date Robespierre s'identifie à l'image même de la République. Mais quelle République ? Mathiez – sur de bons indices – fait partager à Robespierre son antiparlementarisme, sa défiance des factions, des hommes corrompus, de la politique politicienne. Il insiste sur la rencontre, tôt opérée, renforcée constamment, entre Robespierre et les organes du mouvement populaire, essentiellement les Jacobins en lesquels il se reconnaît. Mais cette attention exclut toute démagogie, une démagogie qui s'incarne pour Mathiez dans le mouvement hébertiste, les « ultras » et leurs faux prophètes, au demeurant suspects légitimement par leurs liens avec les corrompus, faux prophètes propres à dévoyer le mouvement populaire. Reste que les hébertistes, comme les Enragés, ont été d'une certaine façon l'expression d'une revendication sociale à laquelle Robespierre n'est pas indifférent : Mathiez non plus, on s'en doute. Il insiste, en ce domaine, sur les positions les plus avancées de son héros, en 1792 sur sa défense de la pétition du curé Dolivier en qui il voit un précurseur du socialisme, sur l'importance du projet de Déclaration d'avril 1793 posant les bornes du droit de propriété, sur les mesures sociales de l'an II, sans ouvrir encore au point où le feront ses successeurs le débat sur la portée réelle des décrets de ventôse. Averti et clairvoyant, Mathiez ne méconnaît pas les limites d'un programme social que Robespierre partage avec ce petit peuple en qui il se reconnaît, et qui sont celles d'un idéal de petits propriétaires et de producteurs indépendants : et il rappelle que Robespierre condamne la loi agraire. En tout cela, il reste très jauréssien, mais il s'engage plus loin, avec une certaine imprudence, me semble-t-il, et particulièrement dans ses années les plus militantes, lorsqu'il relit Robespierre à la lumière de Buonarotti, ou qu'il traite de « Robespierre et Babeuf », établissant une continuité : risquant dans ses conférences pour grand public le terme de Robespierre socialiste.

Ainsi Mathiez réunifie-t-il en la personne de Robespierre les idéaux auxquels il est attaché : démocratie et république, socialisme jusqu'à un certain point, attachement aux valeurs civiques auquel – nous l'avons vu pour n'y pas revenir – il tend à restreindre son programme religieux, patriotisme enfin. Mais un patriotisme tel qu'il l'entend, et qu'il le définit en ferraillant sur un thème alors brûlant en 1915 avec le journaliste réactionnaire Paul Gaulot (« M. Paul Gaulot et le patriotisme des grands ancêtres »), restituant aux idées de Robespierre la continuité qui est la leur, de l'opposition lucide à la guerre à l'hiver 1792 à la guerre assumée avec énergie en l'an II, mais qui répudie toute idée de conquête. Et Mathiez peut conclure que ce grand patriote est en même temps un grand pacifiste internationaliste : n'est-ce pas la contradiction qu'il a lui-même assumée durant la Première Guerre mondiale ?

Un portrait est tracé, qui mériterait, nous en avons conscience, de plus amples développements. Il s'impose désormais, avec la force que donnent l'érudition et la sûreté de la recherche (qui osera désormais rouvrir le procès Danton ? Plusieurs, nous le savons bien, mais par la bouche de Mathiez l'histoire a donné son verdict et fourni ses preuves), soutenu par une conviction inébranlable. Ne reste-t-il plus qu'à reproduire, dans la continuité de l'histoire que l'on dit jacobine, ce modèle *ne varietur* ? C'est ce qu'on a souvent affirmé, d'hier à aujourd'hui. La réalité oblige à nuancer ce cliché.

Georges Lefebvre, notre troisième grand témoin, reçoit un héritage et ne le récuse pas. Il présidera la Société des études robespierristes jusqu'à sa mort. Il rendra encore, deux ans avant celle-ci, en 1957, le sobre mais sincère hommage que nous avons évoqué. Mais Lefebvre, qui s'irritait un peu lorsqu'on le présentait comme l'élève de son contemporain, n'est pas un mathiézien inconditionnel, il a frayé sa voie personnelle, et avec lui l'histoire politique, mais surtout sociale de la Révolution, a annexé de nouveaux territoires, renouvelé sa réflexion.

Pour apprécier l'originalité du jugement de Lefebvre, il est important de se reporter à l'épisode – aux épisodes à vrai dire – qui marquent les années 1932 et 1933, car c'est d'entrée qu'il a eu, sur un champ de bataille laissé vide par la mort de Mathiez, à prendre position. Des articles, des discours s'enchaînent sous sa plume, consacrés tant à l'historien disparu qu'à

Robespierre, exprimant deux prises de positions non point contradictoires, mais sensiblement différentes, on va le voir.

GEORGES LEFEBVRE PREND SES DISTANCES : son premier éloge de Mathiez, dirons-nous par référence à celui de 1957, prend la forme de la notice nécrologique qu'il consacre au maître dans la revue des *Annales historiques de la Révolution française,* titre nouveau des *Études révolutionnaires.* Il est – s'en étonnera-t-on ? – laudatif et respectueux de l'homme et de l'œuvre, même si Lefebvre tient à préciser d'entrée qu'il n'a eu avec lui aucune intimité. Mais, appliquant le principe qui restera le sien dans tous ses comptes rendus, Lefebvre, sans être avare d'éloges, ne fait pas de cadeaux. Il reprend les étapes de la carrière de l'historien pour souligner ses contributions successives à l'historiographie révolutionnaire, attentif à la dernière séquence qui l'a tourné vers la fin de sa vie, encore modestement vers l'histoire sociale. Mais il est plus réservé sur la séquence centrale, cependant la plus importante, celle du débat autour de Robespierre et de Danton. S'il sait gré à Mathiez d'avoir contribué fortement à remettre le premier à la place qu'il mérite, il critique la méthode, l'acharnement policier, la créance donnée à des témoignages uniques et parfois contestables, somme toute un manque de recul qui renvoie à une histoire telle qu'on n'en écrira plus. Tout cela dit, au demeurant, avec mesure. Mais Lefebvre persiste et signe : dans la même revue, la même année, il donne à propos du livre de L. Barthou sur Danton dont Mathiez avait rendu compte l'année précédente son appréciation personnelle dans un article « Sur Danton ». Il reprend les pièces du dossier, confirmant quoique avec prudence les évidences mises en lumière par Mathiez sur la vénalité et jusqu'à un certain point les trahisons de l'« Idole pourrie ». Mais il conteste plus que des détails, le jugement lui-même, restituant à Danton un réel sens politique, malgré des faiblesses, des erreurs, des fautes même, et une consistance humaine, assortie d'un effort de compréhension qui faisaient défaut à Mathiez, même s'il conclut sur un avis finalement défavorable, qui justifie l'élimination d'un personnage devenu une entrave à la marche révolutionnaire. La même année encore, dans une mise au point argumentée « Sur la loi de Prairial an II », Georges Lefebvre s'attache sans complaisance à démêler l'écheveau des justifications, mais aussi des erreurs et des responsabilités : et sans être mis en cause dans une analyse qui refuse les personnalisations excessives, Robespierre s'y trouve impliqué en nom collectif à travers le rapport de Couthon. « Il n'est pas question de donner quelques exemples mais d'exterminer les implacables satellites de la tyrannie »… « C'était perdre le sang-froid de l'homme d'État », estime Lefebvre qui conclut que « les dirigeants ont cédé à la même excitation terroriste que le peuple révolutionnaire ».

Et cependant, c'est le même Georges Lefebvre qui, le 15 octobre 1933, va monter au créneau pour défendre la mémoire de l'Incorruptible, en deux discours successivement prononcés le même jour à Arras à l'occasion de l'inauguration de son buste à l'initiative d'un maire républicain. Loin de faire double emploi, ils se complètent pour définir l'attitude de l'historien. Prononcé à l'hôtel de ville, le premier prend significativement la forme d'une mise en perspective historique, évoquant les destinées posthumes du grand homme, dans l'historiographie comme dans la conscience historique et l'histoire politique de la France. S'il peut apparaître comme une tentative de prendre du recul, ce discours n'en reste pas moins, risquerai-je, très mathiézien non seulement parce qu'il rend hommage à tout ce que celui-ci a apporté à la connaissance et à la réhabilitation de Robespierre, mais parce que c'est un discours engagé : Robespierre héros emblématique, injustement calomnié, exclu des honneurs officiels, y devient un personnage mémoire comme on dirait aujourd'hui, invoqué chaque fois que la République et la démocratie ont été en danger. Défendre sa mémoire, c'est défendre les valeurs de la Révolution.

Plus ample, la conférence donnée le soir tend plus précisément à présenter un portrait du personnage Robespierre, à mi-chemin entre le bilan scientifique et la vulgarisation pédagogique. L'homme Robespierre y est montré dans sa simplicité, sa droiture, son engagement au service du peuple. Les deux thèmes forts qui sont développés en font l'ancêtre du combat démocratique, défenseur du suffrage universel et des droits des minorités, mais aussi, surtout peut-être, celui du combat pour l'égalité, promoteur de la lutte pour les droits sociaux à l'existence et à l'assistance. C'est le Robespierre du projet de Déclaration des droits du 24 avril 1793 qui est salué ici comme précurseur d'un combat toujours à mener. Mais il est notable de relever sur ces deux thèmes la prudence méthodologique de l'historien, soucieux d'expliquer les limites ou les paradoxes apparents du projet robespierriste : son républicanisme tardif en 1792, l'adhésion à l'idée de république ne venant que comme complément à la revendication première de la démocratie, mais aussi les bornes de son idéal de démocratie sociale : « Sur ce mot non plus point d'équivoque, écrit Lefebvre, ce serait une erreur de croire que Robespierre fut socialiste. » S'il souhaite en poser les bornes, il n'a jamais remis en question le principe de la propriété, mal nécessaire. Son idéal est celui de l'artisan et du paysan

modestes, soucieux de vivre de leur bien ou de leur production. Sans remettre en cause les mérites de l'Incorruptible, l'historien inscrit sa revendication dans un contexte précis, rectifiant (sans le dire) quelques-unes des imprudences verbales de Mathiez. Il n'en reste pas moins, et c'est ainsi qu'il retrouve *in fine* la péroraison de la conférence du matin, que c'est à bon droit que les républicains de 1830 (et pourquoi pas d'aujourd'hui ?) se sont reconnus en lui.

Les deux conférences de Georges Lefebvre, si pondérée que puisse nous apparaître la seconde, ont soulevé un débat dont les colonnes de la revue des *Annales historiques de la Révolution française* se sont fait l'écho. Un adhérent de la Société des études robespierristes, G. Aubert, a écrit dans le journal *Le Monde* une relation de la cérémonie d'Arras, regrettant que « M. Georges Lefebvre [ait] cru devoir, quittant le terrain de l'histoire pour celui de la politique, présenter un Robespierre Union des Gauches, et oubliant que l'identité des formules cache à un siècle de distance des réalités fort éloignées, il a enrôlé le grand révolutionnaire pour défendre la tranchée des "Jacobins", Daladier et Paul Boncour » : démarche, dit-il, indigne et de l'« historien consciencieux » qu'il est et de la grande mémoire qu'il avait à défendre. Attaqué ainsi sur sa droite, Lefebvre se défend avec dignité, en précisant son propos : c'est en citoyen qu'il a parlé à des républicains, sans avoir le sentiment de trahir la vérité de l'histoire. À quoi Aubert, dans un dialogue qui reste courtois, répond en renouvelant la déception d'un de ceux qui, à la lecture de l'article sur Danton, avaient sans doute espéré un désaveu plus explicite de la ligne Mathiez. Il est déçu mais nous sommes fixés : Georges Lefebvre ne rejoindra pas le camp des « opportunistes ».

Si Georges Lefebvre – cela mérite d'être noté – n'est pas revenu par la suite sur le « cas Robespierre » jusqu'à 1957, cela ne veut pas dire que l'Incorruptible soit absent de son œuvre de pédagogue, plus encore que de chercheur. Sa grande synthèse sur la Révolution française fait à l'Incorruptible une place distinguée avec une soixantaine d'occurrences parfois développées, pour un peu plus de six cents pages, au long desquelles Robespierre est évoqué au fil des événements avec la retenue et l'exigence qui caractérisent le style de l'auteur. Une retenue qui n'excluait pas, on le sait, le souci du récit, et du portrait. C'est à mi-parcours (p. 363) que Lefebvre reformule en termes que l'on peut croire définitifs son éloge de l'Incorruptible, au moment où il va s'engager dans l'épisode de l'an II et du Comité de salut public. En *flash back,* il rappelle les mérites de celui qui s'impose alors à l'attention de tous. La jeunesse difficile et méritante, les brillantes études et la carrière honorable (Robespierre n'est ni un médiocre ni un aigri). Il évoque ses combats sans faiblesse à la Constituante pour la défense des principes démocratiques, qui lui ont valu l'estime du peuple révolutionnaire, le duel célèbre avec Brissot à l'approche de la guerre, où il a montré sa clairvoyance. « À présent, toutes ses craintes justifiées, il assumait plus que tout autre par un retour tragique la terrible responsabilité de sauver la Révolution au plus fort de la tempête qu'il avait voulu en vain conjurer. La confiance des patriotes se trouvait bien placée. » Et Lefebvre de commenter : une confiance pour la sincérité et la conviction de l'homme Robespierre, son respect des principes. Mais il tient à préciser que Robespierre n'est pas le théoricien abstrait qu'on a représenté : c'est un véritable homme d'Etat, attentif aux circonstances, doué d'un remarquable sens de l'appréciation des rapports de force. Capable à ce titre d'asseoir l'autorité nécessaire au gouvernement révolutionnaire sur la Convention, certes, mais « en communion étroite avec le peuple sans-culotte ». Ni dogmatique ni machiavélique, il réussit pendant un temps du moins à tenir la gageure de « gouverner au nom de la Convention en la contraignant », mais aussi de « maîtriser le peuple sans éteindre son ardeur ». Le dernier mot revenant toutefois, en ultime instance, à l'été 1793 à la poussée populaire – ce qui fixe les limites de l'intervention du grand homme.

EN AMONT COMME EN AVAL DE CE PORTRAIT, il est suggestif de relever les notations, positives ou critiques, d'un auteur, on le sait, avare en compliments : s'il ne cache pas son adhésion de fond sur les grands traits de la ligne politique – défense de la démocratie et politique sociale –, comme sur les épisodes les plus marquants – le débat sur la guerre, le procès du roi (« une logique irréfragable »), l'instauration du gouvernement révolutionnaire (« Je vous ai promis la vérité tout entière… » : un de ses plus beaux discours) –, il n'hésite pas non plus à marquer ses réserves, soucieux d'éviter de distribuer les bons et le smauvais points, mais de comprendre en replaçant dans le contexte idéologique du temps, comme dans la psychologie individuelle d'un homme. Robespierre a commis des maladresses, et parfois des erreurs : à l'hiver 1792 « il dénigrait pourtant la Gironde à l'excès », en juillet 1793 il a capitulé sur son programme social dans la discussion sur la Déclaration des droits, dans la crise des factions au printemps 1794 il a pu avoir des complaisances coupables pour les indulgents, même s'il s'est repris après avoir un moment « abandonné l'attitude arbitrale et dominante qui assurait l'unité du Comité ».

Mais, au-delà des faux pas, les limites que Robespierre n'a pu ou su franchir. Dans le domaine social, Georges Lefebvre souligne à plusieurs reprises les limites de la

prise de conscience robespierriste du poids réel des facteurs socio-économiques. À l'automne 1792, il cite la phrase malheureuse mais significative sur les « chétives marchandises » : pour Robespierre comme pour les Montagnards, « la politique l'emporte sur tout ». Cette attitude incompréhensive a certes changé mais, en fin de compte, « il manqua aux robespierristes comme aux enragés et aux hébertistes une politique agraire capable d'émouvoir les foules paysannes ». Ce verdict n'empêche pas Georges Lefebvre de souligner l'importance du projet robespierriste de limitation du droit de propriété en avril 93, même s'il l'a retiré, reflet de son désir sincère de limiter l'inégalité des richesses, de son amour sincère des petits et de son hostilité aux « gros » qu'il dénonce – mais, ajoute l'auteur, dont on retrouve ici l'un des thèmes sur les aspects passéistes du mouvement populaire – « sans se rendre compte » que cette politique entrait « en contradiction avec l'avenir de la concentration capitaliste ».

Sur le problème sensible du culte de l'être suprême et plus largement de la déchristianisation, Georges Lefebvre adopte, me semble-t-il, une attitude prudente, plus réservée à coup sûr que celle de Mathiez (ou d'Aulard) sur un domaine qui lui est moins familier. Il est significatif qu'il se retranche derrière Robespierre, et son estimation du problème. « Aux yeux de Robespierre la question était plus haute, derrière la déchristianisation il soupçonnait l'athéisme, doctrine de riches, étrangère au peuple qu'il ne séparait pas de l'immoralité publique et privée. » Et d'évoquer en arrière-fond la crainte d'une provocation contre-révolutionnaire cachée : « Il faut croire que la coalition parut redoutable car Robespierre fit barre à droite pour combattre la déchristianisation avec Danton. » Attitude légitime, car la déchristianisation « ne pouvait que semer la division au sein des classes populaires ». Mais si Lefebvre reconnaît à l'entreprise robespierriste une sincérité et le poids d'un engagement profond, il ne s'attarde pas sur les « propositions métaphysiques » du discours du 18 floréal : « Elles exprimaient sa conviction personnelle mais il les justifiait aussi par le pragmatisme et y mêlait un souci pessimiste du sort des déshérités qu'il ne fallait pas dépouiller des espérances de l'autre monde. »

Le jugement de Lefebvre n'est pas sans ambiguïté ; reconnaissant la justesse de l'analyse « pragmatique » de Robespierre en prêtant peu d'attention, semble-t-il, aux aspects « métaphysiques », il n'en fait pas moins de cet épisode l'un des éléments décisifs pour expliquer les deux points majeurs qui déterminent pour lui l'échec de Robespierre, victime de contradictions qui le dépassent.

Le premier, pour faire simple, est la rupture avec le mouvement populaire qui s'exprime en ventôse en conséquence de la chute des hébertistes, sur lesquels Lefebvre porte un jugement moins catégorique que Mathiez : il y a eu faute de Robespierre, il le suggère, à céder, un temps du moins, aux incitations des Indulgents. La crise de Ventôse « fut décisive dans l'histoire du mouvement révolutionnaire, la chute des hébertistes marque le commencement du reflux, pour la première fois le gouvernement avait dénoncé le mouvement populaire en supprimant ses chefs… Robespierre et ses collègues comptèrent, il est vrai, rester en communion avec le peuple mais ils n'avaient pas mesuré l'influence morale du drame de ventôse. Dans la foule… qui n'eût été découragé et désabusé ? » La faute, si faute il y a, n'est pas imputable uniquement à Robespierre, reflétant une contradiction beaucoup plus profonde, mais elle introduit à la réflexion finale sur les causes de la chute de l'Incorruptible.

Georges Lefebvre s'y trouve confronté au thème inévitable de 1'aspiration à une dictature personnelle, telle qu'il a été formulé dans les derniers mois, et à l'occasion de la fête de l'être suprême. Il le récuse, mais, là encore, en faisant la part des choses : la célébration du 20 prairial a pu apparaître « comme un moyen de se maintenir au pouvoir ». Corrigeant immédiatement – « à la vérité aucun pouvoir propre n'agit qu'avec approbation » –, mais concédant les indices qui ont pu nourrir la conspiration antirobespierriste : un « incontestable ascendant », une « éloquence impérieuse », le « refus inflexible des compromis », une « dureté impitoyable pour les traîtres », une « inclination soupçonneuse ». L'historien fait une part non négligeable aux aspects psychologiques, évoquant Robespierre-derniers-temps : irritable, en mauvaise santé, ne sachant pas sourire. Et c'est presque sur ce portrait que s'enchaîne le drame du 9 thermidor où les héros, paralysés par leurs contradictions, s'abandonnent à leur destin.

On le voit, la lecture que fait Georges Lefebvre est beaucoup plus nuancée qu'on n'eût pu l'attendre : positive, respectueuse dans l'ensemble, elle n'en réinsère pas moins un héros qui n'est pas tout d'une pièce dans un drame collectif, dans un jeu dont il ne maîtrise pas toutes les contradictions.

Il est revenu à Albert Soboul de reprendre l'héritage de ses grands devanciers. Il l'a fait à la tête de la Société des études robespierristes qu'il a coprésidée jusqu'à sa mort en 1982, comme en assumant le secrétariat de rédaction des *Annales historiques de la Révolution française.* Robespierre est présent dans son œuvre, qu'il s'agisse des livres de synthèse, (*La Révolution française,* 1948, élargie et rééditée en *Précis* jusqu'à 1982, *La Civilisation et la Révolution française,* 1981), ou des

articles qu'il lui a consacrés. Dès 1944 paraît « Robespierre and the popular movement » *(Past and Present),* puis, à l'occasion du deux centième anniversaire de la naissance de l'Incorruptible, il publie une série d'articles : « Maximilien Robespierre pour le deux centième anniversaire de sa naissance » *(Cahiers rationalistes),* « Robespierre et la formation du gouvernement révolutionnaire » *(Revue d'histoire moderne et contemporaine),* « Robespierre et les sociétés populaires » *(AHRF),* « Robespierre et le gouvernement révolutionnaire » *(AHRF).* En 1963, son article sur « Jean-Jacques Rousseau et le jacobinisme » (colloque sur le *Contrat social* repris dans les *AHRF)* interpelle directement Robespierre, auquel il consacre par ailleurs une courte biographie dans une collection italienne (Milan, 1966). En 1977 encore, il présentera devant la Société des études robespierristes une conférence sur le thème « Robespierre ou les contradictions du jacobinisme » (publiée l'année suivante dans les *AHRF)* dans laquelle on peut voir sinon une sorte de testament robespierriste, du moins un état ultime de sa réflexion. La plupart de ces articles ont d'ailleurs été repris dans les différents recueils *(Jacobins et Sans-Culottes, Portraits révolutionnaires)* qui ont rassemblé ses productions. Contre toute attente, de certains du moins, Albert Soboul n'est pas un robespierriste complaisant, même s'il n'hésite pas à monter au créneau pour les causes qui lui sont chères. Dire qu'il tient cette attitude de son maître Lefebvre n'offrirait qu'une explication superficielle, il faut chercher plus avant. Parce qu'il a eu à affronter les réalités du mouvement populaire suivant des voies renouvelées par rapport à ses devanciers, Soboul est l'homme des masses, même s'il a toujours gardé une certaine complaisance (critique, si l'on peut risquer le paradoxe) pour le problème du grand homme, du héros dans l'histoire (Robespierre ou Napoléon) sur lequel il est revenu à plusieurs reprises. Plus encore que ses devanciers, c'est donc en référence au mouvement populaire qu'il est amené à situer Robespierre et à formuler son jugement par étapes.

La première, que nous prendrons pour référence, est celle du petit manuel de 1948 *(La Révolution française,* Éditions Sociales). On est tenté d'y reconnaître l'élève docile de Georges Lefebvre, au fil d'une cinquantaine de références à Robespierre (pour un ouvrage de 388 pages). La démarche est identique, qui place le portrait de l'Incorruptible à mi-parcours, à l'été 1793, en des termes qui ne diffèrent guère de ceux du maître : « clairvoyant, courageux, éloquent, désintéressé, l'Incorruptible a la confiance des sans-culottes », il est attaché aux principes, mais sait se plier aux circonstances et manœuvrer en homme d'État. Il place le lieu de l'autorité dans la Convention, mais en union avec le peuple. C'est sous son impulsion que le Comité de salut public mènera une politique à la fois nationale et démocratique. Le discours, au fil des pages, diffère peu de celui du maître, que ce soit dans les séquences laudatives (les combats pour la cause démocratique sous la Constituante, la clairvoyance devant le péril de guerre en 1792, l'union avec le peuple des citoyens passifs en 1792, le rôle au Comité de salut public) ou dans les prises de distance. Les limites des conceptions sociales de Robespierre – un idéal de démocratie sociale de petits propriétaires sans riches ni pauvres – sont évoquées en termes quasi identiques : les robespierristes ne pouvaient se rendre compte que cet idéal était chimérique alors que le capitalisme était « en phase ascendante ». Un accent plus original apparaît toutefois dans l'analyse des causes de la rupture avec le mouvement populaire : l'élimination des enragés puis des hébertistes « qui avaient su traduire les désirs confus du peuple sectionnaire […] rendent de plus en plus difficile l'alliance fraternelle de la sans-culotterie et de la bourgeoisie montagnarde ». Cette réévaluation très mesurée se retrouve dans l'appréciation portée sur la déchristianisation de l'an II : « Elle semble répondre aux sentiments profonds des sans-culottes des grandes villes. Les hébertistes encore une fois suivent ce mouvement pour ne pas se couper des masses »… et Robespierre, nous dit Soboul, *insinue* qu'ils peuvent bien être des contre-révolutionnaires déguisés. Toutefois, Soboul retrouve Lefebvre dans l'appréciation de la place de Robespierre dans la crise finale du gouvernement de salut public : « Par ses éclatants services, devenu aux yeux de la France révolutionnaire le véritable chef du gouvernement… » Robespierre, sévère, se liant peu, ne ménage pas les susceptibilités. Il offre ainsi prise à l'accusation d'aspirer au pouvoir personnel, fauché par les « terroristes corrompus » qui craignent son triomphe : avec lui, c'est la république démocratique et égalitaire qui est frappée à mort.

Sur ces bases initiales, on peut être frappé de la sévérité croissante avec laquelle Albert Soboul formule dix ans plus tard, dans ses articles de 1958, une appréciation globale sur le rôle du grand homme, d'autant plus peut-être que se répétant beaucoup (comme nous tous) il retrouve quasi les mêmes formules pour conclure son exposé sur « Robespierre et les sociétés populaires » ou sur « Robespierre et le gouvernement révolutionnaire » : « Homme d'assemblée, homme de bureau, il lui a manqué le sens de l'action de masse… », « Homme de cabinet et de club sans expérience directe des masses, incapable d'analyser les conditions économiques et sociales, croyant à la toute-

puissance des idées et de la vertu, il ne prêta jamais attention au problème des rapports et des liaisons politiques du mouvement populaire et du gouvernement révolutionnaire. » Ce thème est à nouveau évoqué et sur certains points approfondi avec une particulière référence à Robespierre dans l'article qui traite de Rousseau et du jacobinisme, abordant de façon plus consistante le problème de la conception robespierriste spiritualiste des rapports sociaux, conduisant au culte de l'être suprême, expression d'une conviction personnelle mais aussi d'une attitude politique réaliste, et en dernier ressort moyen d'échapper par un suprême recours aux contradictions issues d'une conception purement politique des rapports de force. Et la conclusion revient en leitmotiv : « Rousseau et le Jacobin ont-ils su vraiment communier avec l'émotion populaire ? Plus qu'hommes de masse, ils paraissent l'un et l'autre hommes de cabinet, facilement désorientés au contact des foules… »

LE JUGEMENT D'ALBERT SOBOUL A-T-IL ÉVOLUÉ AU FIL DES ANS ? On peut en douter à lire l'ultime réflexion que livre l'article « Robespierre ou les contradictions du jacobinisme » (1977, publié en 1978 dans les *AHRF).* L'ouverture est classique, qui prélude par une réflexion sur la place de Robespierre dans l'historiographie, puis sur des éléments biographiques qui ne sauraient être que laudatifs : sincérité et honnêteté sont hors de question. Mais l'analyse de fond se présente comme un réquisitoire en trois parties : représentant engagé de la démocratie politique entre 1791 et 1792, Robespierre l'a infléchie dans le sens de la « démocratie bourgeoise », surtout à partir de 1793, en proscrivant les pratiques de la démocratie populaire. Le dire protagoniste de la démocratie sociale implique de sérieuses nuances : il n'y est venu que tardivement, ne formulant des vues plus hardies en 1792 et 1793 que sous la pression des circonstances et celle des masses. S'il en est venu à l'idée de l'alliance nécessaire de la bourgeoisie et du petit peuple, il est resté confiné dans un idéal de petits producteurs « à la mesure de la société de l'époque ». Les audaces du projet de Déclaration des droits de 1793 révèlent leurs limites, celles d'une impossible démocratie égalitaire. S'il faut enfin reconnaître à Robespierre l'incontestable mérite d'avoir été par excellence l'organisateur du gouvernement révolutionnaire, qui a su assumer la responsabilité de la terreur nécessaire, les contradictions éclatent également à ce niveau. La terreur contrôlée et comme légitimée par la vertu est de l'ordre de l'utopie, où se révèlent les faiblesses d'une formation spiritualiste, qui croit à la toute-puissance des idées. D'où le caractère inévitable du drame de thermidor.

Désarmé devant les réalités économiques et sociales qu'il ne pouvait maîtriser, Robespierre reste bien devant l'histoire un « combattant de la Révolution bourgeoise et de l'indépendance nationale ». Ce qui n'est pas rien, ce qui n'est pas tout à fait ce que nous attendions.

Soboul a-t-il conscience de notre déception qui est peut-être aussi la sienne ? Il livre une conclusion inattendue sur la base de ce qui précède : « Laissons parler notre cœur… ». Et d'évoquer Michelet pour justifier *in fine* « ce bref épisode robespierriste qui a marqué à jamais l'histoire, où l'égalité sainte parut enfin descendre parmi les hommes pour répondre à leur attente millénaire… ».

Étrange parcours, qui nous ramène des vérités de la raison à celles du cœur, d'Aulard à Mathiez, à Lefebvre et à Soboul. S'il en découle une évidence, c'est que, confrontées à l'immense figure de Robespierre, les attitudes les plus monolithiques se brisent, se confrontant à des jugements beaucoup plus complexes, parfois inattendus, même si l'on peut tenter de leur trouver un sens – décrier, mythifier, démythifier. Sans cesse reprise, l'aventure de l'homme Robespierre n'a pas cessé de fasciner, et j'en avais conscience lorsque, en 1988, j'ai à mon tour écrit sur le thème « Pourquoi nous sommes *encore* robespierristes[1] ». Non pour clore le dossier, mais pour dire qu'il reste toujours ouvert. Et, ajouterai-je, pour laisser, moi aussi, parler mon cœur (j'en ai bien le droit), parce que c'est l'histoire d'un homme qui a voulu changer le monde. ●

1. Discours prononcé à Arras et publié dans les *Annales historiques de la Révolution française* ainsi que dans *Combats pour la Révolution française,* M. Vovelle, La Découverte-Société des études robespierristes, 2001, p. 349-359. Les 7 et 8 décembre 2007, la Société des études robespierristes a fêté son centenaire à la Sorbonne. Dans une intervention restée orale à ce jour, je me suis permis de reformuler ce titre sous forme interrogative : « tes-vous encore robespierristes ? », car si la Société s'honore de publier en ces jours le tome XI des œuvres de Robespierre, on peut se demander si, pour quelques-uns, la référence n'est pas devenue lourde à porter. Vingt ans après ma « profession de foi » d'Arras, l'interpellation invite à un débat sur un dossier loin d'être clos.

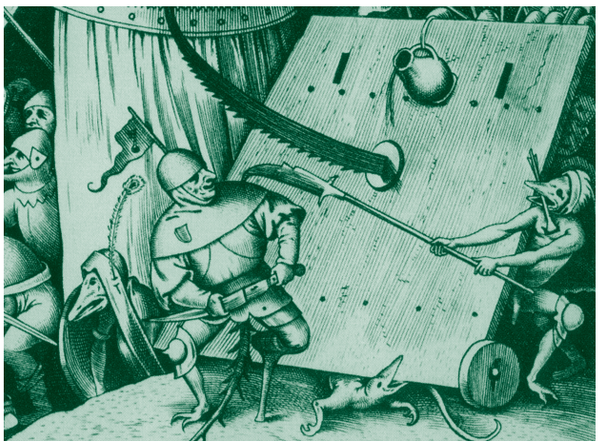

« JE CONCLUS À CE QUE LA PEINE DE MORT SOIT ABROGÉE. »

Nous publions ici le célèbre discours de Maximilien de Robespierre pour l'abolition de la peine de mort le 30 mai 1791 au sein de l'Assemblée constituante, suivi de son intervention à l'Assemblée constituante le 23 décembre 1789 sur le droit de vote des Juifs.

« La nouvelle ayant été portée à Athènes que des citoyens avaient été condamnés à mort dans la ville d'Argos, on courut dans les temples, et on conjura les dieux de détourner des Athéniens des pensées si cruelles et si funestes. Je viens prier non les dieux, mais les législateurs, qui doivent être les organes et les interprètes des lois éternelles que la Divinité a dictées aux hommes, d'effacer du code des Français les lois de sang qui commandent des meurtres juridiques, et que repoussent leurs mœurs et leur constitution nouvelle. Je veux leur prouver, 1° que la peine de mort est essentiellement injuste ; 2° qu'elle n'est pas la plus réprimante des peines, et qu'elle multiplie les crimes beaucoup plus qu'elle ne les prévient.

Hors de la société civile, qu'un ennemi acharné vienne attaquer mes jours, ou que, repoussé vingt fois, il revienne encore ravager le champ que mes mains ont cultivé, puisque je ne puis opposer que mes forces individuelles aux siennes, il faut que je périsse ou que je le tue ; et la loi de la défense naturelle me justifie et m'approuve. Mais dans la société, quand la force de tous est armée contre un seul, quel principe de justice peut l'autoriser à lui donner la mort ? quelle nécessité peut l'en absoudre ? Un vainqueur qui fait mourir ses ennemis captifs est appelé barbare ! Un homme fait qui égorge un enfant qu'il peut désarmer et punir, paraît un monstre ! Un accusé que la société condamne n'est tout au plus pour elle qu'un ennemi vaincu et impuissant ; il est devant elle plus faible qu'un enfant devant un homme fait.

Ainsi, aux yeux de la vérité et de la justice, ces scènes de mort, qu'elle ordonne avec tant d'appareil, ne sont autre chose que de lâches assassinats, que des crimes solennels, commis, non par des individus, mais par des nations entières, avec des formes légales. Quelque cruelles, quelque extravagantes que soient ces lois, ne vous en étonnez plus : elles sont l'ouvrage de quelques tyrans ; elles sont les chaînes dont ils accablent l'espèce humaine ; elles sont les armes avec lesquelles ils la subjuguent : elles furent écrites avec du sang. II n'est point permis de mettre à mort un citoyen romain : telle était la loi que le peuple avait portée. Mais Sylla vainquit, et dit : Tous ceux qui ont porté les armes contre moi sont dignes de mort. Octave et les compagnons de ses forfaits confirmèrent cette loi.

Sous Tibère, avoir loué Brutus fut un crime digne de mort. Caligula condamna à mort ceux qui étaient assez sacrilèges pour se déshabiller devant l'image de l'empereur. Quand la tyrannie eut inventé les crimes de lèse-majesté, qui étaient ou des actions indifférentes ou des actions héroïques, qui eût osé penser qu'elles pouvaient mériter une peine plus douce que la mort, à moins de se rendre coupable lui-même de lèse-majesté ?

Quand le fanatisme, né de l'union monstrueuse de l'ignorance et du despotisme, inventa à son tour les crimes de lèse-majesté divine, quand il conçut, dans son délire, le projet de venger Dieu lui-même, ne fallut-il pas qu'il lui offrît aussi du sang, et qu'il le mît au moins au niveau des monstres qui se disaient ses images ?

La peine de mort est nécessaire, disent les partisans de l'antique et barbare routine ; sans elle il n'est point de frein assez puissant pour le crime, Qui vous l'a dit ? avez-vous calculé tous les ressorts par lesquels les lois pénales peuvent agir sur la sensibilité humaine ? Hélas ! avant la mort, combien de douleurs physiques et morales l'homme ne peut-il pas endurer !

Le désir de vivre cède à l'orgueil, la plus impérieuse de toutes les passions qui maîtrisent le cœur de l'homme. La plus terrible de toutes les peines pour l'homme social, c'est l'opprobre, c'est l'accablant

témoignage de l'exécration publique. Quand le législateur peut frapper les citoyens par tant d'endroits sensibles et de tant de manières, comment pourrait-il se croire réduit à employer la peine de mort ? Les peines ne sont pas faites pour tourmenter les coupables, mais pour prévenir le crime par la crainte de les encourir.

Le législateur qui préfère la mort et les peines atroces aux moyens plus doux qui sont en son pouvoir outrage la délicatesse publique, émousse le sentiment moral chez le peuple qu'il gouverne, semblable à un précepteur mal habile qui, par le fréquent usage des châtiments cruels, abrutit et dégrade l'âme de son élève ; enfin, il use et affaiblit les ressorts du gouvernement, en voulant les tendre avec trop de force.

Le législateur qui établit cette peine renonce à ce principe salutaire, que le moyen le plus efficace de réprimer les crimes est d'adapter les peines au caractère des différentes passions qui les produisent, et de les punir, pour ainsi dire, par elles-mêmes. Il confond toutes les idées, il trouble tous les rapports, et contrarie ouvertement le but des lois pénales.

La peine de mort est nécessaire, dites-vous. Si cela est, pourquoi plusieurs peuples ont-ils su s'en passer ? Par quelle fatalité ces peuples ont-ils été les plus sages, les plus heureux et les plus libres ? Si la peine de mort est la plus propre à prévenir de grands crimes, il faut donc qu'ils aient été plus rares chez les peuples qui l'ont adoptée et prodiguée. Or, c'est précisément tout le contraire. Voyez le Japon : nulle part la peine de mort et les supplices ne sont autant prodigués ; nulle part les crimes ne sont ni si fréquents ni si atroces. On dirait que les Japonais veulent disputer de férocité avec les lois barbares qui les outragent et qui les irritent. Les républiques de la Grèce, où les peines étaient modérées, où la peine de mort était ou infiniment rare, ou absolument inconnue, offraient-elles plus de crimes et moins de vertu que les pays gouvernés par des lois de sang ? Croyez-vous que Rome fut souillée par plus de forfaits, lorsque, dans les jours de sa gloire, la loi Porcia eut anéanti les peines sévères portées par les rois et par les décemvirs, qu'elle ne le fut sous Sylla, qui les fit revivre, et sous les empereurs, qui en portèrent la rigueur à un excès digne de leur infâme tyrannie ? La Russie a-t-elle été bouleversée depuis que le despote qui la gouverne a entièrement supprimé la peine de mort, comme s'il eût voulu expier par cet acte d'humanité et de philosophie le crime de retenir des millions d'hommes sous le joug du pouvoir absolu ?

Écoutez la voix de la justice et de la raison ; elle vous crie que les jugements humains ne sont jamais assez certains pour que la société puisse donner la mort à un homme condamné par d'autres hommes sujets à l'erreur. Eussiez-vous imaginé l'ordre judiciaire le plus parfait, eussiez-vous trouvé les juges les plus intègres et les plus éclairés, il restera toujours quelque place à l'erreur ou à la prévention. Pourquoi vous interdire le moyen de les réparer ? pourquoi vous condamner à l'impuissance de tendre une main secourable à l'innocence opprimée ? Qu'importent ces stériles regrets, ces réparations illusoires que vous accordez à une ombre vaine, à une cendre insensible ! elles sont les tristes témoignages de la barbare témérité de vos lois pénales. Ravir à l'homme la possibilité d'expier son forfait par son repentir ou par des actes de vertu, lui fermer impitoyablement tout retour à la vertu, l'estime de soi-même, se hâter de le faire descendre, pour ainsi dire, dans le tombeau encore tout couvert de la tache récente de son crime, est à mes yeux le plus horrible raffinement de la cruauté.

Le premier devoir du législateur est de former et de conserver les mœurs publiques, source de toute liberté, source de tout bonheur social. Lorsque, pour courir à un but particulier, il s'écarte de ce but général et essentiel, il commet la plus grossière et la plus funeste des erreurs ; il faut donc que la loi présente toujours au peuple le modèle le plus pur de la justice et de la raison. Si, à la place de cette sévérité puissante, calme, modérée qui doit les caractériser, elles mettent la colère et la vengeance ; si elles font couler le sang humain, qu'elles peuvent épargner et qu'elles n'ont pas le droit de répandre ; si elles étaient aux yeux du peuple des scènes cruelles et des cadavres meurtris par des tortures, alors elles altèrent dans le cœur des citoyens les idées du juste et de l'injuste, elles font germer au sein de la société des préjugés féroces qui en produisent d'autres à leur tour. L'homme n'est plus pour l'homme un objet si sacré : on a une idée moins grande de sa dignité quand l'autorité publique se joue de sa vie. L'idée du meurtre inspire bien moins d'effroi lorsque la loi même en donne l'exemple et le spectacle ; l'horreur du crime diminue dès qu'elle ne le punit plus que par un autre crime. Gardez-vous bien de confondre l'efficacité des peines avec l'excès de la sévérité : l'un est absolument opposé à l'autre. Tout seconde les lois modérées ; tout conspire contre les lois cruelles.

On a observé que, dans les pays libres, les crimes étaient plus rares et les lois pénales plus douces. Toutes les idées se tiennent. Les pays libres sont ceux où les droits de l'homme sont respectés, et où, par conséquent, les lois sont justes. Partout où elles offensent l'humanité par un excès de rigueur, c'est une preuve que la dignité de l'homme n'y est pas connue, que celle du citoyen n'existe pas : c'est une preuve que le législateur n'est qu'un maître qui commande à des esclaves, et qui les châtie impitoyablement suivant sa

fantaisie. Je conclus à ce que la peine de mort soit abrogée. »

SUR LE DROIT DE VOTE DES JUIFS

Intervention à l'Assemblée constituante le 23 décembre 1789

« On vous a dit sur les juifs des choses infiniment exagérées et souvent contraires à l'histoire. Comment peut-on leur opposer les persécutions dont ils ont été les victimes chez différents peuples ? Ce sont au contraire des crimes nationaux que nous devons expier, en leur rendant les droits imprescriptibles de l'homme dont aucune puissance humaine ne pouvait les dépouiller. On leur impute encore des vices, des préjugés, l'esprit de secte et d'intérêt les exagèrent. Mais à qui pouvons-nous les imputer si ce n'est à nos propres injustices ? Après les avoir exclus de tous les honneurs, même des droits à l'estime publique, nous ne leur avons laissé que les objets de spéculation lucrative. Rendons-les au bonheur, à la patrie, à la vertu, en leur rendant la dignité d'hommes et de citoyens ; songeons qu'il ne peut jamais être politique, quoi qu'on puisse dire, de condamner à l'avilissement et à l'oppression, une multitude d'hommes qui vivent au milieu de nous. » ●